

Cast

Conseil. Moratoire sur le compteur Linky

Jeudi soir, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Jacques Gouérou, maire, a été l'occasion d'une présentation du compteur Linky par Christine Le Gall, référente Enedis (anciennement ErDF) pour la commune et Hervé Forest, référent compteur auprès des sous-traitants chargé de la pose.

En préambule de cette présentation, l'édile a fait part au conseil qu'actuellement, une quarantaine de courriers de refus du compteur sont arrivés à la mairie, ce qui lui semble plutôt conséquent, et qu'il a également été interpellé par ses concitoyens concernant ce nouveau compteur.

Si le volet technique a été abordé par la représentante d'Enedis et le référent compteur, ces derniers ont peu mis en avant le volet santé et les ondes électromagnétiques qui restent aujourd'hui une

interrogation importante pour beaucoup de personnes. Suite à cette information, le maire a proposé au conseil de faire une demande de moratoire auprès d'Enedis afin de surseoir à l'installation des compteurs dans la commune, dans l'attente de la sortie de l'étude sur l'aspect santé diligentée par l'Anses et sur l'impact, à plus ou moins long terme, des ondes électromagnétiques sur la population et particulièrement les jeunes enfants ou les personnes âgées. C'est à l'unanimité que le conseil a approuvé la démarche du maire.

Emploi. Ce dernier a fait part au conseil que, compte tenu des effectifs et de l'organisation des temps périscolaires, il est nécessaire de maintenir deux emplois en CAE pour une durée hebdomadaire de 30 heures et 20,50 heures hebdomadaires, sachant que l'État pren-

dra en charge 85 % de la rémunération correspondant au Smic et exonérera les charges patronales de la Sécurité sociale. Délibération approuvée à l'unanimité.

Sécurité routière. Dans le cadre des subventions au titre de la répartition des amendes de police par le conseil départemental, sous réserve de présenter un dossier d'opération de sécurité routière, le maire a proposé que les travaux d'aménagement de sécurité routière de Kergaradec, estimés à 2.230 € HT, fassent l'objet de cette demande. Accord unanime du conseil.

En bref. Les élus ont donné quitus au maire afin de signer la convention d'acquisition d'un rabot désherbeur avec la commune de Plonévez-Porzay, qui fixe les modalités d'achat, assurance, entretien et gardiennage.

À suivre